



## Conseil Communautaire

27 mai 2015

## Compte-rendu

L'an deux mille quinze, le 27 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de mai.

Etaient présents : LEPAUL Michèle – TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel AWIGNANO Emmanuel DELAITRE Michel PETITGENET Sylvain GROSJEAN Alain MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges DOILLON Marc DUHAUT Brigitte HUMBLLOT Véronique MARIE Jean-Paul THOUVENOT Bernadette VINEY Daniel CORRIERI Valérie HAGEMANN Marie-Odile RIONDEL Christian SAUNOIS Charles BALLETT Marie-Paule GRILLOT Alain GROSJEAN Christiane GROSJEAN Jean-François MIEGE Benoît GROSJEAN Sylvain DAVAL Michel ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul SIMONIN Michel GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne FOURNIER Claude DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal BAVARD Martine LARRIERE Liliane BORDOT Thierry DOUCET Edith JOAQUIM Jean LEROY Hervé LARUE Sabine VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Etaient absents excusés : Mme Leyval (procuration à Sylvain GROSJEAN) – M. Gerome (procuration à Monsieur Petitgenet) – M. Millerot (procuration à Mme Larrière) – Mme Aubry (procuration à M.Miege) – Mme Bathelot (procuration à M.Tramesel)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Marc DOILLON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Ordre du jour :

- Approbation du CR de la séance du 15 avril 2015
- Décision modificative n°1 budget général
- Décision modificative n°1 budget vergers de Fontenois
- Attribution des subventions aux associations
- Adhésion COFOR



- Correction des tarifs OM
- Effacements de dettes OM
- Avancements de grade
- Réorganisation des services : ouverture d'un poste de technicien et augmentation du temps de travail d'un agent administratif
- Convention SIED - CCHC
- Adhésion Initiative Haute-Saône
- Estivales de Saône
- Adhésion à l'ADDIM
- Avenant à une promesse de vente
- Mise à disposition des locaux de Vauvillers
- Subvention CAF pour crèche de Fougerolles
- Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour après approbation du conseil :

- Mise en location de la plateforme bois de Passavant-la-Rochère
- Avenant au contrat de location de la plateforme bois de Corbenay (jusqu'au 30/06)
- Remise en location de la plateforme bois de Corbenay (à partir du 01/07)
- Aménagement de la Penotte – financement du tourne à gauche
- Renouvellement du contrat pour ligne de trésorerie
- Avenant au marché de travaux siège CCHC
- Zonage dans le PLU d'une ancienne voie ferrée
- Adhésion de la communauté à une démarche de développement de la promotion touristique

### **1. Approbation du CR de la séance du 15 avril 2015**

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CR de la séance du 15 avril 2015.



## 2. Décision modificative n°1 budget général

Le Président informe le conseil communautaire qu'une décision modificative au budget général est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Correction d'une inscription négative au BP : un montant négatif de – 73 000 € a été inscrit au budget primitif au titre des subventions d'équipement affectées à la construction des locaux. Les services de l'Etat avaient indiqué que l'inscription d'un montant négatif n'est pas possible au BP, et qu'il fallait passer par le biais d'une décision modificative ultérieure pour baisser ces crédits.
- Ajustement du montant de l'emprunt de la CDC : la CDC exige que le montant porté au budget, en recette d'investissement, soit exactement égal au montant de l'emprunt contracté. Il est nécessaire d'ajouter 6 874 € au budget pour faire coïncider les deux sommes.
- Correction résultat 2014 reporté : le budget 2015 a été préparé sur la base d'un résultat reporté de 469 854.61 €. Peu de temps avant le vote, une erreur a conduit à considérer, et voter, un report 521 237.72 €. Il est proposé de diminuer ce report qui n'a pas affecté le reste du budget qui se base sur un report de 469 854.61 €.
- Correction montant DGF : le montant de DGF a été notifié après l'édition du budget présenté au vote. Ce montant est supérieur à ce qui était prévu (+ 57 960 €) grâce à la hausse du CIF engendrée par le transfert de charges périscolaire/extrascolaire/petite enfance, opéré en 2013 à la CCVS.

Le budget est équilibré en dernier lieu en affectant les 13 450.89 € de crédits supplémentaires découlant des écritures ci-dessus à l'action économique.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative.

## 3. Décision modificative n°1 budget vergers de Fontenois

Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits au budget Vergers de Fontenois, entre les crédits affectés aux travaux et ceux consacrés à l'achat de biens mobiliers.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2184 : Mobilier	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative.

#### **4. Attribution des subventions aux associations**

Le Président donne la parole à Mme HAGEMANN qui a conduit l'étude des demandes de subventions aux associations.

Madame HAGEMANN explique que le bureau communautaire a cherché à définir des règles équitables de distribution des subventions. L'objectif est de traiter de la même manière :

- Les manifestations culturelles, sportives, de loisirs importantes, rayonnant sur une part significative du territoire
- Les évènements participant à la valorisation de l'image du territoire

Les montants demandés ont été pris en compte mais les subventions ont été plafonnées à 1000€. L'ensemble des demandes a été étudié, une enveloppe de 12 000€ avait été définie au budget et il est proposé de voter 11 700€ de subventions, soit la quasi-totalité de cette enveloppe, selon la répartition suivante :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>DESCRIPTION ET INTERET DE LA MANIFESTATION</b>	<b>COUT DE LA MANIFESTATION</b>	<b>SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE VOTE</b>
Les Rendez-Vous	Concert Guillaume Latour Bethoncourt Saint-Pancras - Dynamiser le territoire par la culture - Toucher un large public - 500 personnes en 2014	6 410 €	500 €	500 €
Club de Tennis	Tournoi de tennis de la Haute-Comté - Se déroule sur trois communes (Fougerolles-Aillevillers-Corbenay) - plus d'une centaine de participants venus des Vosges et autres parties de la Franche Comté	473 €	408 €	236 €
Association boxe thaïlandaise Saint-Loup - Fougerolles	Gala pour les 20 ans du Club - Boxeurs de Franche-Comté, Lorraine, Alsace, Champagne-Ardennes et Bourgogne - Qualification demi finale et finale championnat de France - 101 adhérents	4 500 €	1 950 €	1 000 €
Tennis Club de Corbenay	Réalisation d'un T-shirt à l'effigie de la CCHC et du club pour Soirée dansante et tournoi ouvert à tous les joueurs licenciés au sein des clubs de la CCHC pour les 30 ans du Club - Démontrer que la CCHC soutient les clubs sportifs de son territoire lors d'évènement exceptionnel - Transmettre une image positive de la CCHC dans les compétitions régionales en portant ces	de 790 € à 1982 €	de 790 € à 1982 €	790 €



	T-shirts.			
Association mosaïque lupéenne	Manifestation culturelle sur le territoire communautaire "Saint-Loup en fête" - Mise en place d'animations pour tous publics (concerts, activités éducatives, jeux enfants, artistes) - Tisser des liens inter-générationnels, journée placée sous le signe de la convivialité et solidarité - Demande des usagers de la CCHC - Environ 400 personnes	11 300 €	3 000 €	non
Association mosaïque lupéenne club des jeunes	Réalisation de 74 t-shirts pour la tolérance, l'ouverture d'esprit dans les différentes manifestations organisées par les jeunes (concert, repas, fêtes communales à thème) - Mise en valeur de la CCHC par des supports de communication partout en France et hors de France - Public d'adolescents	5 800 €	2 000 €	1 000 €
Association de la Monnelière	Découverte des différentes disciplines équestres, spectacle équestre, jeux sportifs et culturels, invitation intervenants extérieurs (stand de travaux manuels ou représentation de danse ou chant) - Tout public	560 €	non renseigné	non
Foyer culturel ski club Saint-Loup	Tests techniques de l'E.S.F. à Gerardmer avec remise de médailles - Bénéficiaires issus des communes de Saint-Loup, Fougerolles et environs soit 45 adolescents - Supports de communication de la CCHC lors des photographies des médaillés à paraître dans la presse régionale	930 €	non renseigné	non
AAMI 70	"Cuisine d'Ici et d'Ailleurs" - Réunir une quinzaine de femme habitant sur le territoire de toutes nationalités autour d'un travail sur la gastronomie et restaurateurs - Sensibilisation à la diversité et l'immersion culturelle pour renforcer l'intégration par le lien social	6 000 €	3 000 €	500 €
Les Amis de l'Ecomusée du pays de la cerise	L'économie, les savoir-faire et les conséquences de la production de l'absinthe - Conférence de Marie-Claude DELAHAYE chercheuse sur l'absinthe, atelier montrant les dangers de l'alcool - Publics visés : habitants de la Haute-Comté, visiteurs de l'écomusée, touristes et un public scolaire	1 300 €	650 €	non

Association Fougerolles Terroir et Traditions	Foire aux beignets de cerises - Foire représentant notre territoire rural et nos produits du terroir au delà des frontières communales, intercommunales, départementales et même régionales - Entrées gratuites pour tous qui permet d'attirer beaucoup de familles)	20 100 €	4 100 €	1 000 €
Comité Départemental de Cyclisme de Haute-Saône	25ème Ronde Cycliste de la Haute-Saône - Promouvoir la discipline, susciter l'adhésion de nouveaux licenciés, Promouvoir le département et des villes étapes (12 faisant partit de la CCHC) en forgeant l'image de la collectivité et ses habitants	31 723 €	1 000 €	500 €
Comité des Fêtes de Fougerolles	50ème anniversaire de la fête des cerises - Emblème de la cité Fougerollaise - Notoriété nationale présentée comme l'une des plus belle fête gourmande de France	20 000 €	2 000 €	1 000 €
L'art au village	Exposition -Peinture, aquarelles, tourneur sur bois, dentelles, travaux manuels d'une grande partie des Artistes et Artisans du territoire de la CCHC	1 340 €	190 €	190 €
Comité de la Foire Exposition	78ème foire de Saint Loup - Evènement agricole, industriel et commerçant régional incoutournable pour le département et la ville de Saint-loup - Entre 8000 et 10000 visiteurs sur les 3 jours - Fête forraine, vide grenier, braderie, marché, chapiteau d'exposants, artisans, commerçants, diverses animations...) - Communication sur les médias de la région - Vitrine de tous les commerçants des 38 communes de la CCHC	53 890 €	2 441 €	1 000 €
Fougerolles Basket Club et Foyer Culturel Saint Loup	Championnat de Franche Comté de Basket- Mutualisation des joueurs des deux clubs - Développement territorial, regrouper les forces de notre territoire, offrir à des jeunes la possibilité d'exercer un sport à un bon niveau régional, faire connaître notre territoire	4 550 €	2 200 €	0 €

Comité du Souvenir Français des Trois Provinces	Intervention dans les écoles pour parler de la guerre 14/18 et 39/45 et proposition de guider des voyages et visites de site - L'entretien des tombes, monuments aux morts, cérémonies commémoratives sur des communes de la CCHC	non renseigné	non renseigné	0 €
Association Nationale de Prévention et Alcoologie et Addictologie	Consultations spécialisées en addictologie sur la ville de Saint Loup - Antenne de consultation 1 jour/mois - Prise en charge de personnes présentant une addiction et aux personnes de l'entourage - Projet de soins adapté aux problèmes de chacun - Consultations gratuites - Pour tout le territoire de la CCHC	11 606 €	2 000 €	0 €
Vesoul Haute-Saône Orientation	Trail Lupeen - Course pédestre sur un parcours de 10 kms - Parcours sur Saint-loup, Fontaine, Hautevelle et Francalmont	1 120 €	100 €	0 €
Comité des Fêtes de Corbenay	Miss Haute-Saône 2015 - Election connue sur tout le pays - Pour tout public - Manifestation qui rassemble beaucoup de personnes	3 707,85 €	1 000 €	1 000 €
Association sportive et culturelle d'Hautevelle	7ème éditions de la randonnée à pied ou VTT - Le parcours sur 4 communes de la CCHC - Logo de la CCHC sur tout support de communication	2 150 €	200 €	200 €
Les Francas de Haute-Saône	Art Scène Lupéen - Festival son et Lumière - A Vauvillers - Spectacle composé par des adolescents du territoire - Préparation sur 8 mois de l'année - Tout public - 600 personnes en 2014	16 600 €	1 500 €	1 000 €
Vauvillers Tennis de Table	Championnat de Franche-Comté Jeunes - Qualificative pour les Championnats de France - Portes ouvertes du club avec tournoi et divers ateliers ouverts à tous - Accessibilité pour les personnes handicapés - Promouvoir et exporter les activités de tennis de table - Manifestations sportives intra communautaires, départementales et régionales - Enjeux économique pour notre secteur	5 720 €	2 500 €	1 000 €

Union sportive de l'enseignement du premier degré	Interventions dans les écoles - 150 à 160 rencontres ou manifestations regroupant un pannel d'activités riches et diversifiées (randonnée, handball, cross, orientation, jeux oie, football...)	non renseigné	1 € par enfant licencié sur la CCHC	0 €
Union départementale fédérée des associations pour le don du sang	"En Haute-Saône, le don du sang, ça marche" - Marche ayant réunit 2250 marcheurs sur les 5 dernières années - Besoin réguliers en produits sanguins - cause importante -sensibiliser un maximum de personnes sur le don du sang, de moelle et d'organes - Manifestation à Vauvillers, Montdoré et Hurecourt	6 700 €	1 000 €	0 €
Association les épouvantails	Noël aux enfants et aînés de Lyaumont - Rénover la salle de classe - Remettre en état le clocher de l'ancienne école qui fait partie du patrimoine du hameau de Lyaumont	non renseigné	non renseigné	0 €
Syndicat d'Initiative	Fête des Jardins - Environs 600 personnes sur la journée - Lupéens et visiteurs de communes voisines - Vide jardins, échanges de plantes, expositions d'artistes, vendeur de produits locaux bio, balades à dos d'ânes ou poneys pour les enfants, repas campagnard - Notre logo sur Supports de communication	non renseigné	1 700 €	850 €
Association de Prévention Routière	Interventions pour les enfants en périscolaire du CP au CM2- Actions de Sensibilisation aux risques sur la route sur toutes les communes du territoire - Risques piétons, vélo et bus	non renseigné	non renseigné	0 €
<b>TOTAL</b>				<b>11 766 €</b>

Monsieur DOILLON fait remarquer que la traduction en pourcentage de la subvention au club de tennis de Corbenay serait de 39% voir 100% en fonction des chiffres utilisés, alors que d'autres associations sont moins bien subventionnées, en appliquant ce même raisonnement, comme par exemple la foire de Saint-Loup.

Madame DOUCET constate qu'il est proposé de ne pas verser de subvention au club de basket de Fougerolles qui évolue en compétition régionale. Par ailleurs, la marge restante de 300€ pour le reste de l'année est très faible.

Madame HAGEMANN indique que l'attribution des subvention aura lieu une fois par an et que le club de Fougerolles a déjà été subventionné par le passé par la CCVS lorsqu'il avait atteint un certain niveau dans la compétition.





Madame DOUCET précise que la demande portait cette fois-ci sur l'acquisition de maillots.

Monsieur DOILLON relève qu'il est proposé une subvention de 1000 € au comité des fêtes de Corbenay. La dépense indiquée de 3900€ ne porte que sur la communication alors que la manifestation coûte 20 000€.

Madame HAGEMANN indique qu'il a été tenu compte de l'envergure des manifestations prévues.

Monsieur BARDOT explique que la demande de subvention ne concerne pas que le club de tennis de Corbenay mais regroupe Fougerolles, Aillevillers et Corbenay qui organisent un tournoi commun.

Madame HAGEMANN ajoute que le club est subventionné deux fois : une fois pour le tournoi, une fois pour les maillots, le tout plafonné à 1000€.

Monsieur SIMONIN regrette qu'il ne soit pas proposé de subvention pour le don du sang qui est par ailleurs subventionné par certaines petites communes.

Madame HAGEMANN explique qu'il a été choisi de subventionner les manifestations ayant un rayonnement communautaire.

Monsieur SIMONIN ajoute qu'il est en désaccord avec cette vision.

Monsieur BORDOT estime que les règles proposées par la CCHC ne sont pas lisibles et qu'il n'est pas possible pour les communes de les expliquer aux clubs. Il ajoute que des associations habiles pourraient demander une subvention à la CCHC et à la commune afin de cumuler un maximum de subvention et générer des situations anormales. Il suggère de créer un guichet unique entre les communes et la CCHC pour établir une équité et un accord commun sur les demandes de subventions.

Madame HAGEMANN indique qu'elle n'a pas fixée les règles d'attribution seule mais que l'ensemble des personnes présentes au bureau y a travaillé. Elle précise qu'il ne peut exister de solution qui satisfasse toutes les associations et qu'il était peu évident de trouver un consensus. Un critère central a été retenu : les manifestations devaient avoir un rayonnement communautaire pour être soutenues.

Madame DUHAUT indique que AMI70 est une petite association et qu'il est surprenant qu'elle bénéficie d'une subvention.

Madame HAGEMANN explique que l'association soutient l'intégration de personnes étrangères et qu'il est proposé une subvention exceptionnelle cette année.

Madame DUHAUT ajoute que l'association ne semble pas rentrer dans les règles énoncées, notamment en matière de rayonnement.

Madame HAGEMANN ajoute que l'association n'est pas ouverte qu'aux lupéens.

Monsieur BORDOT estime nécessaire d'avoir un débat le plus large possible sur les règles d'attribution.

Monsieur DOILLON rappelle que le même débat a déjà eu lieu l'année précédente. Il estime que sa position se rapproche de celle de M. BORDOT. Il rappelle que la règle fixée auparavant par la C CVS consistait à financer uniquement les frais de communication à hauteur de 1000€ maximum. Ainsi, seules les manifestations importantes pouvaient prétendre à une subvention.

Madame HAGEMANN ajoute que c'est un même club qui bénéficie de 2 subventions différentes et que la CCHC n'est pas une strate supplémentaire pour obtenir des subventions.

Monsieur DOILLON souhaiterait que le conseil vote les subventions ligne par ligne.

Madame HAGEMANN ajoute qu'il est possible d'amender les critères retenus mais il faut éviter que chacun tire la couverture à soi.

Madame LAURENT précise que l'association du don du sang est départementale et qu'il a donc été décidé de ne pas donner de subvention car cette association n'est pas d'échelle communautaire.

Madame HAGEMANN estime que le débat n'avance pas et suggère de créer un groupe de travail qui proposera des critères et des règles d'attribution. Elle ajoute qu'un travail conséquent a déjà été fourni, en essayant d'être le plus équitable possible. Elle tient à souligner qu'aucune demande n'a été faite par une association de la commune de Fontaine où elle est Maire.

Monsieur PETITGENET constate que le club de basket de Fougerolles souhaite 2200€ de subvention mais aucune subvention n'est proposée alors qu'il est proposé une subvention au club de tennis de table de Vauvillers qui évolue en championnat régional qualificatif pour le championnat de France. Il se demande comment répondre aux associations.

Monsieur DOILLON estime que des personnes, plus que d'autres, ont des capacités à soutenir un projet et élaborer une demande de subvention.

Monsieur GRILLOT explique qu'un montant avait été défini lors du vote du budget pour subventionner les associations. Ce montant peut évoluer un petit peu lorsque l'on distribue les subventions aux associations néanmoins il a été demandé à Mme HAGEMANN de se tenir au montant prévu car un dépassement avait été envisagé. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de volonté d'aider une ou des associations en particulier. Les montants proposés sont de plus relativement importants.

Monsieur DOILLON estime que les subventions proposées pour le club de tennis de Corbenay et le club de tennis de table de Vauvillers risquent d'ouvrir une boîte de Pandore.

Monsieur GRILLOT ajoute qu'en cas de réclamation justifiée, il pourra être voté un complément en cours d'année.

Madame BAVARD indique que le syndicat d'initiative de Saint-Loup-sur-Semouse a organisé la fête des jardins qui a plutôt attiré 1000 personnes que 600, dont des personnes de Passavant ou Vauvillers. Elle ajoute que la Mairie de St-Loup ne subventionne plus l'association depuis 2 ans et ne met plus de local à disposition.



Monsieur BORDOT ajoute qu'il est nécessaire de se poser des questions de fond car certaines associations de St-Loup pourraient arriver à un taux de subvention supérieur à 100%. Il ne souhaite pas donner de détails et propose d'en reparler en groupe de travail.

Madame HAGEMANN ne souhaite pas de lutte fratricide ou politique à travers l'attribution des subventions aux associations.

Monsieur BORDOT estime qu'il n'y a pas de désaccord politique puisqu'il est d'accord avec Mme BAVARD et M. DOILLON.

Mme LEPAUL demande qui a fait partie de la commission qui a travaillé sur l'attribution des subventions.

Madame HAGEMANN répond que c'est le bureau communautaire qui y a travaillé directement et qu'il n'y a pas eu de commission formée pour cela.

Madame THOUVENOT suggère de demander l'état des comptes des associations dans le dossier de demandes, comme d'autres collectivités le font.

Le Président fait remarquer que les subventions versées par les communes ne sont pas connues. Cependant, des associations attendent une décision pour préparer leurs événements dans les semaines à venir. Il avait été demandé de faire les demandes en début d'année pour les étudier en même temps. Il estime que l'idée de M. BORDOT est bonne mais que des subventions sont attendues rapidement pour cette année. Il reconnaît qu'un travail très conséquent a été fourni pour étudier les demandes et soumet aux voix la proposition d'attribution de subventions.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à la majorité (28 pour, 13 contre, 11 abstentions) la proposition d'attribution de subventions.

## **5. Adhésion COFOR**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GRILLOT. Celui-ci rappelle que la Communauté de Communes travaille en partenariat avec l'Union Régionale des Communes Forestières (URACOFOR) sur la charte forestière de territoire qui a déjà permis de mener quelques actions, comme l'aménagement des franchissements en forêt. Il explique que cette association permet aussi d'être un appui auprès des pouvoirs publics, comme par exemple dans la gestion des forêts.

Monsieur BARDOT informe le conseil communautaire que des négociations sont en cours concernant la gestion des forêts et que le gouvernement envisage d'augmenter les frais de garderie qui devaient être bloqués pendant 3 ans. Cette adhésion permettra d'être aux côtés des communes pour défendre les intérêts du territoire. Il craint qu'à terme l'ONF soit substitué à des entreprises privées.

Monsieur MIEGE estime que c'est un peu choquant que la CCHC adhère, puisque les communes adhèrent déjà. Il ne juge pas le montant de l'adhésion important mais estime le principe dérangeant.



Monsieur DESIRE rappelle que l'URACOFOR a beaucoup appuyé la Communauté de Communes, notamment à l'élaboration de la charte forestière et que cette adhésion est un appui pour leurs services. Il ajoute qu'il est actuellement question d'augmenter les frais de garderie et de relever une taxe à la surface mais ce changement a aussi pour but de faire contribuer les propriétaires privés.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCHC à l'URACOFOR pour l'année 2015, pour une cotisation de 200 €.

## **6. Correction des tarifs OM**

Le Président explique qu'il est nécessaire de revoter les tarifs ordures ménagères suite à un problème d'arrondi dans la grille tarifaire adoptée pour 2015. La CCHC avait fixé par délibération en date du 16 décembre 2014 le montant de la part fixe sur la base d'un montant pour chaque volume de bac, puis en a déduit le prix au litre, avec application d'un arrondi au niveau du millième d'euro. Le SICTOM est parti, au moment de l'établissement des factures, de ce prix au litre, pour déterminer le montant de la part fixe à facturer. L'arrondi a donc généré une discordance, qu'il convient de corriger.

Il ajoute qu'il faut également préciser explicitement que les résidences secondaires payent la moitié de la part fixe due par les résidences principales.

Monsieur DOILLON fait remarquer que cette délibération rouvre le débat du tarif des ordures ménagères et de l'augmentation votée pour 2015.

**Décision :** le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'utiliser le prix au litre pour déterminer la redevance due pour chaque volume de bac
- De fixer la part fixe due par les résidences secondaires à la moitié de la part fixe due par les résidences principales

## **7. Effacements de dettes OM**

Monsieur le Président explique qu'il est proposé d'approuver des effacements de dette, suite à décision du tribunal : 500,68 €.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité les effacements de dette proposés.

## **8. Avancements de grade**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que des avancements de grade sont proposés pour 6 agents dont quatre qui travaillent à la crèche de Vauvillers et qui ont été détachés auprès des FRANCAS pendant la période de la Délégation de Service Publique.



Il ajoute que cet avancement fait suite fait suite à des services satisfaisant et constitue une opportunité de reconnaître leur travail. La CAP a donné un avis favorable aux avancements.

Il propose d'ouvrir les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin pour permettre les avancements de grade :

grade actuel	affectation de l'agent	grade possible	Hausse de rémunération brute mensuelle avec l'avancement de grade
Auxiliaire puériculture 1ère classe	crèche Vauvillers	Auxiliaire puériculture pc pale 2ème classe	20 €
Auxiliaire puériculture 1ère classe	crèche Vauvillers	Auxiliaire puériculture pc pale 2ème classe	0 €
Adjoint administratif pc pal 2ème classe	services adminitratifs	Adjoint administratif pc pal 1ère classe	5 €
Adjoint administratif pc pal 2ème classe	services adminitratifs	Adjoint administratif pc pal 1ère classe	5 €
assistante socio-éducatif	crèche Vauvillers	assistante socio-éducatif principal	37 €
Auxiliaire de soins 1ère classe	crèche Vauvillers	Auxiliaire de soins pc pale 2ème cl	4 €

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité les ouvertures de postes proposées pour permettre les avancements de grade.

#### **9. Réorganisation des services : ouverture d'un poste de technicien et augmentation du temps de travail d'un agent administratif**

Le Président explique qu'une réorganisation des services est en cours suite aux départs de Claire MICHELOT et Jean-Philippe ORION qui occupaient des postes d'attachés territoriaux (cadre A). Le service Développement local et le service Aménagement de l'espace ont ainsi été fusionnés.

De plus, il apparaît actuellement que :

- Il y a une carence de compétence en matière de suivi technico-administratif des opérations de travaux et d'aménagement
- Les services administratifs généraux sont en sous-effectif : actuellement 3,1 ETP pour l'accueil, le secrétariat, le traitement de la facturation ordures ménagères, l'ensemble de la comptabilité, toute la gestion des ressources humaines.
- Il n'existe aucun responsable intermédiaire au niveau des affaires générales, ce qui induit une charge de travail supplémentaire en termes d'encadrement pour Monsieur le directeur, et ne permet pas l'existence de fonctions d'assistant de direction pour ce dernier et Monsieur le Président.

Le Président propose de :



- d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 un poste de technicien territorial / technicien principal 2<sup>ème</sup> classe / technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps plein
- d'augmenter le temps de travail d'un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe actuellement en poste, pour le porter de 22 heures à 35 heures hebdomadaires

Il ajoute que la fermeture de deux postes d'attachés, l'ouverture d'un poste de technicien et l'augmentation du temps de travail du rédacteur génèrent une économie évaluée entre 40 000 et 50 000€.

Monsieur MIEGE demande si la non-reconduction d'un poste d'attaché était déjà prise en compte dans le document d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président indique que ce changement avait déjà été pris en compte dans le DOB.

Monsieur BORDOT souhaite rassurer les personnes qui s'intéressent à la thématique de l'économie. Les deux postes relatifs à l'économie sont fermés mais grâce à un redéploiement en interne M. Gaëtan GOUGET a repris cette mission. Il estime que cette compétence est cruciale mais que les élus pourront continuer à y travailler.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ouverture du poste de technicien et l'augmentation du temps de travail du rédacteur.

## **10. Conventions SIED - CCHC**

Monsieur le Président explique que la réalisation de la voirie lourde dans la zone « En la Penotte » à Corbenay nécessite d'établir deux conventions avec le SIED (Syndicat intercommunal d'électricité de la Haute Saône).

Une première convention permet la pose de deux canalisations souterraines d'une longueur de 260 mètres et la seconde convention autorise la construction d'un poste de transformation et de ses réseaux de raccordement nécessaire à la distribution publique d'énergie électrique.

Monsieur le Président précise que ces conventions n'engendrent pas de dépenses.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer.

## **11. Adhésion Initiative Haute-Saône**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BORDOT qui explique qu'il est proposé de renouveler pour l'année 2015 l'adhésion de la CCHC à l'association Initiative Haute-Saône. Il ajoute que la CCHC a abondé en 2014 ce fond qui permet de soutenir la création/reprise d'entreprises et qu'il faudra probablement réabonder le fond qui a déjà permis de soutenir plusieurs projets.



Monsieur SAUNOIS rappelle que ce fonds bénéficie directement au créateur/repreneur et non à la société qu'il crée.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à Initiative Haute-Saône pour 2015 et le versement de la cotisation de 310 €.

## **12. Estivales de Saône**

Monsieur le Président rappelle qu'une subvention de 7600€ avait été prévue au budget pour financer le festival les Estivales de Saône (concerts de proximité destinés à un public intergénérationnel). Il précise que 3 concerts et 2 ateliers sont prévus cette année sur le territoire de la CCHC (Selles, Bouligney, Fougères).

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement de la subvention au profit du festival les Estivales de Saône.

## **13. Adhésion à l'ADDIM**

Monsieur le Président explique qu'il est proposé d'adhérer à l'ADDIM (**A**ssociation **D**épartementale pour le **D**éveloppement et l'**I**nitiative de la **M**usique et de la Danse en Haute-Saône). Cette association a mené et mène différentes actions sur le territoire en direction du public scolaire et du grand public et participera au projet culturel de la Haute Comté en 2016, dans le cadre du Pack culturel.

Madame LEPAUL estime que l'association est subventionnée par trop d'organisme.

Madame HAGEMANN explique que l'adhésion permet d'avoir un pied dans l'association et de donner son avis concernant les actions et le projet de l'association.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à l'ADDIM pour un montant de 25€.

## **14. Avenant à une promesse de vente**

Le Président explique que la CCVS avait établi une promesse de vente avec Monsieur Jan DEBLER concernant le canal des forges, situé à Magnoncourt (héritage du syndicat Semouse et Combeauté, dissous à la création de la CCVS).

Cette convention a permis à Monsieur Debler de finaliser son étude de faisabilité relative à la création d'une unité de production hydroélectrique. Ce projet permettra à la CCHC de se séparer d'un cours d'eau engendrant une obligation d'entretien, et de restaurer la continuité écologique au droit de l'ouvrage de prise d'eau du canal puisque le propriétaire devra garantir celle-ci.

Les conclusions de l'étude étant satisfaisantes, il souhaite finaliser la cession. Il est toutefois nécessaire, au préalable, d'approuver un avenant pour transférer le bénéfice de cette promesse de vente de Monsieur DEBLER vers sa société, la SARL DL Energies Renouvelables.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le transfert du bénéfice de la promesse de vente de M. DEBLER vers sa société.

#### **15. Mise à disposition des locaux périscolaires de Vauvillers**

Monsieur le Président explique que la mise à disposition des locaux périscolaires de la commune de Vauvillers fait suite au transfert de la compétence à la CCHC. Il est nécessaire de signer une convention avec la commune pour permettre à la CCHC de prendre en charge tous les frais d'entretien du bâtiment, et les remboursements d'emprunt.

Monsieur SAUNOIS demande si cette mise à disposition n'obérerait pas la capacité de remboursement de la CCHC.

Monsieur le Président indique que ces dépenses étaient déjà votées au budget et que la commune verse une attribution de compensation comprenant la charge financière.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention proposée et autorise le Président à la signer.

#### **16. Subvention CAF pour la crèche de Fougerolles**

Le Président donne la parole à Mme HAGEMANN qui rappelle que la crèche de Fougerolles a été agrandie en 2014 et que du mobilier a été renouvelé à la crèche de Vauvillers (tables et chaises – 1 822,5€ HT). Le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser la CCHC à déposer une demande auprès du conseil d'administration de la CAF pour solliciter :

- Une aide exceptionnelle de la CAF de Haute-Saône pour les travaux
- Une demande d'aide à l'équipement pour le mobilier. Montant attendu : 729€

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dépôt des deux demandes de subventions auprès de la CAF.

#### **17. Mise en location de la plateforme bois de Passavant-la-Rochère**

Monsieur le Président explique que la délibération prise en février concernant la location de la plateforme de Passavant nécessite d'être précisée.

Il rappelle que cette plateforme est vacante depuis un an et qu'il est préférable de la louer à un loyer inférieur au loyer envisagé plutôt que de la laisser vacante puisqu'un emprunt doit être remboursé sur cet investissement.

Il propose de louer la plateforme à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 dans les conditions suivantes :

- titulaire du bail : Norske Skog Golbey





- type de bail : précaire
- durée du bail : 3 ans
- montant du loyer de la plateforme et du hangar : 500€ HT / mois
- dépôt de garantie : 500€

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le bail proposé et autorise le Président à le signer.

### **18. Avenant au contrat de location de la plateforme bois de Corbenay (jusqu'au 30/06)**

Monsieur le Président explique que la plateforme bois de Corbenay continuera d'être occupé par le même groupe mais, pour des raisons d'organisation relevant du locataire, il est proposé de prolonger le bail actuel jusqu'au 30 juin 2015 avec la société Sapin avant de conclure un bail avec Norske Skog Golbey à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les autres termes du contrat de bail précaire restent inchangés et cette prolongation est sans incidence sur les recettes.

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité la prolongation du contrat de bail précaire par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2015.

Monsieur TRAMESEL rappelle que le locataire doit réaliser des travaux de réparations sur la plateforme.

### **19. Remise en location de la plateforme bois de Corbenay (à partir du 01/07)**

Monsieur le Président propose de conclure un bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la plateforme bois de Corbenay, dans les conditions suivantes :

- titulaire du bail : Norske Skog Golbey
- durée du bail : 9 ans
- montant du loyer de la plateforme et du hangar : 1 003,15€ HT / mois
- montant du loyer du chariot élévateur : 125,08€ HT / mois (matériel non renouvelé lorsqu'il sera hors service)
- dépôt de garantie : 1000€

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le bail proposé et autorise le Président à le signer.

### **20. Aménagement de la Penotte – financement du tourne à gauche**

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement de la zone de la Penotte est en cours et que le Conseil Départemental demande la réalisation d'un tourne à gauche à l'entrée de la zone. Il explique que la Communauté de Communes est sollicitée pour financer 50% du tourne-à-gauche dont elle sera le bénéficiaire. Il précise que les dépenses du tourne-à-gauche sont estimées à 142 000€ (soit une participation de 71 000€ de la CCHC).

Monsieur DOILLON demande si le financement du tourne-à-gauche est toujours réparti également entre la CCHC et le CD70.

Monsieur le Président répond que oui.

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation de la CCHC au financement de 50% du tourne-à-gauche.

## **21. Renouvellement du contrat pour ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat avait été conclu il y a un peu moins d'un an et permettait de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € qui a ensuite été porté à 900 000 €. Ce contrat arrive bientôt à son terme, il est proposé de le renouveler dans les conditions suivantes :

- Durée 1 an
- Taux : T4M (0,014 % = dernier cours connu) + marge de 1,3 %

Il rappelle que cette ligne permet de répondre au besoin momentanément de trésorerie en attendant d'encaisser les subventions pour la construction du siège communautaire et le déblocage du prêt réalisé auprès de la CDC. Il précise que la subvention DETR n'a pas encore été notifiée et qu'il abordera prochainement ce point avec le sous-Préfet. Il ajoute qu'il est prévu de vendre l'ancien siège situé 32 avenue Albert Thomas plutôt que d'y installer le RSP.

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat pour la ligne de trésorerie.

## **22. Avenant au marché de travaux siège CCHC**

Le Président explique qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant 2 au marché de travaux concernant le lot 8 menuiseries intérieures. Cet avenant a été rédigé tardivement mais baisse significativement le montant de la plus-value qui s'élève finalement à 1 677,48 € HT.

Madame LEPAUL demande si les travaux du siège de la CCHC sont terminés.

Monsieur TRAMESEL répond que les travaux sont terminés mais qu'il faut terminer de former les agents à l'utilisation du chauffage et de la ventilation.

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Président à le signer.

## **23. Urbanisme : changement du zonage dans le PLUI d'une ancienne voie ferrée**

Monsieur le Président donne la parole à M. MIEGE pour expliquer la demande de changement de zonage dans le PLUI.



Monsieur MIEGE explique que la commune de Fougerolles souhaite acquérir les parcelles d'une ancienne voie ferrée pour y développer un projet de voie verte. Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Semouse a classé ces parcelles en différents zonages qui ne correspondent plus à la destination prévue, à savoir une zone naturelle (N). Bien que les parcelles soient très étroites et ne permettent pas de construire un bâtiment, plusieurs sont classées en zone urbanisée dans le PLUI et sont donc estimées au prix du terrain constructible.

Monsieur MIEGE ajoute que deux entreprises fougerolleses achèteraient également une partie de l'ancienne voie ferrée et que tous les acquéreurs doivent faire leurs démarches simultanément pour que la demande de déclassement aboutisse. Il précise que cette demande a été initiée en 2003.

Madame HAGEMANN explique que sa commune avait souhaité un changement de zonage d'une parcelle en zone naturelle mais que cette révision avait été refusée au motif que la CCHC était une nouvelle entité et un nouveau PLUI devait être réalisé.

Monsieur MIEGE explique que cette délibération est une déclaration d'intention nécessaire à l'estimation des domaines plutôt qu'une modification immédiate du zonage.

**Décision :** le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du projet d'aménagement d'une voie verte à Fougerolles et approuve le classement en zone naturelle des parcelles situées sur le tracé lors d'une prochaine évolution du document d'urbanisme intercommunal.

#### **24. Adhésion de la communauté à une démarche de développement de la promotion touristique**

Monsieur le Président explique que la loi de nouvelle organisation territoriale NOTRe (en cours d'élaboration) prévoit le transfert obligatoire des Offices de Tourisme aux intercommunalités.

Ce transfert imposerait donc à la Haute Comté l'exercice de cette compétence. Il rappelle qu'un seul office de tourisme existe sur la CCHC : celui de Fougerolles, en cours de classement en catégorie III, structuré en association et subventionné par la commune de Fougerolles. Il existe également deux syndicats d'initiative, un à Saint Loup / Semouse et un à Aillevillers. Luxeuil-les-Bains dispose quant à elle d'un Office de Tourisme de catégorie I, le seul dans le nord Franche-Comté.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la CCHC a été sollicitée pour travailler à la construction d'une destination touristique « Vosges du Sud » qui serait gérée par un office de tourisme important qui assurerait la promotion et la commercialisation. Le Conseil Départemental et la ville de Luxeuil ont initié une réflexion et propose d'y associer tous les territoires qui pourraient faire partie de la destination « Vosges du Sud » qui irait de la planche des belles filles à Passavant la Rochère. Cet office permettrait de rassembler les différents acteurs du tourisme d'un secteur disposant de réels atouts et de développer une stratégie commune de communication et de marketing.

Il est ainsi proposé à la CCHC de s'associer à l'étude lancée par l'office de tourisme de Luxeuil qui envisage la transformation de l'office de tourisme de Luxeuil les Bains, en **office de tourisme de destination**. L'étude permettra de connaître la façon de procéder, le statut de la structure, les enjeux et les coûts de fonctionnement engendrés. Cette étude prendra en compte les différents office de tourisme et syndicat d'initiative déjà existants.

Monsieur DESIRE s'étonne qu'il n'ait pas été associé à cette proposition et qu'il n'en ait été informé que quelques minutes avant le conseil. Il souhaiterait savoir quelles collectivités sont associées à cette étude et la participation financière qui serait demandée à la CCHC. Il estime qu'il ne faut peut-être pas allé trop vite car la loi NOTRe est toujours en cours d'élaboration. Il est d'accord sur le principe d'une étude mais a l'impression d'un passage en force.

Monsieur TRAMESEL souhaiterait connaître les éventuelles répercussions financières pour la commune d'Aillevillers qui a un syndicat d'initiative.

Monsieur le Président explique qu'il a été informé très tardivement de la proposition qui est donc présentée en note complémentaire. Il ajoute que chaque Communauté de Communes sollicitée va prochainement délibérer. Il précise qu'aucune contribution financière n'a été demandée jusqu'à présent et que le conseil communautaire sera sollicité si ce sera le cas. Il estime nécessaire de déterminer si la CCHC fait partie du périmètre et donc de l'étude.

Monsieur MIEGE explique qu'il fait partie de la commission tourisme qui a abouti au constat qu'une étude était nécessaire. Il avait été évoqué la possibilité de la faire par l'UDOTSI mais il est aussi possible d'adhérer à la démarche proposée.

Monsieur DESIRE considère que le périmètre proposé est tout à fait pertinent. Il estime cependant qu'il faudrait peut-être définir les attentes de la CCHC avant d'adhérer. Il regrette de ne pas avoir été convié aux réunions.

Monsieur MIEGE indique que la CCHC figurait dans les invités mais n'était pas représentée lors des réunions.

Monsieur DESIRE ajoute qu'il a participé aux premières réunions lorsqu'il était conseil général mais n'a pas été convié en tant que vice-Président au tourisme de la CCHC.

Monsieur BORDOT est surpris par la rapidité de la démarche. Comme le syndicat d'initiative relève de la compétence des communes, il faudrait que les communes avec un SI soient associées, tout en ayant la garantie qu'il n'y ait pas d'engagement financier.

Monsieur DOILLON estime qu'il existe un enjeu touristique sur la CCHC. Les vergers de Fontenois et les chalets du lac accusent un déficit ; il serait utile de pouvoir mieux les vendre. Il ajoute que la CCHC suit plutôt qu'elle n'initie la démarche proposée.

Monsieur BORDOT ne conteste pas le rayonnement touristique de Luxeuil. Il estime cependant qu'il faut s'identifier comme territoire avant de s'inscrire dans la démarche.

Monsieur DESIRE précise qu'il faudra être attentif à ne pas créer une grosse structure qui démobiliserait les bénévoles impliqués dans la promotion touristique.

Monsieur MIEGE précise que le territoire fait déjà appel à l'office de tourisme de Luxeuil puisque ce dernier gère les fiches LEI du territoire.

Le président propose au conseil communautaire le principe d'adhérer à l'étude juridique, fiscale et administrative, menée par l'office de tourisme de Luxeuil-les-Bains. Il ajoute qu'aucune dépense n'est proposée.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité (2 abstentions) l'adhésion de la CCHC à l'étude sur la création d'une destination « Vosges du Sud » et d'un office de tourisme d'envergure.

## **25. Questions diverses**

Madame LEPAUL souhaite savoir comment seront instruits les documents d'urbanisme suite à la fin de mise à disposition des services de la DDT.

Monsieur le Président explique qu'un courrier a été récemment envoyé aux Maires à ce sujet : Ingénierie 70 vient de créer un service dédié à cet effet.

Madame LAURENT ajoute que ce service fonctionnera à compter du 1<sup>er</sup> juillet et que l'instruction d'un permis de construire devrait être facturée environ 300€. Les tarifs définitifs seront prochainement communiqués.

Monsieur BORDOT explique que le coût de l'acte sera relativement important. Il informe le conseil communautaire que la commune de St-Loup a formé deux agents qui pourront également instruire les actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet et que ce service pourra être mutualisé.

Monsieur MIEGE informe le conseil communautaire que la commune de Fougères a été retenue par les services de l'Etat pour organiser sur le canton de St-Loup les référendums. Il ajoute que la commune a perçu une dotation de 850€ pour acquérir du matériel informatique mais qu'elle manque encore d'informations pour expliquer comment les référendums seraient organisés concrètement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h35.

Le secrétaire de séance  
Marc DOILLON

